



CHSCTA de l'académie de Reims
5 novembre 2015
DECLARATION FSU

Cette déclaration portera essentiellement sur les conditions de travail dans les collèges.

Nous planterons d'abord le décor en donnant quelques chiffres pour un de nos quatre départements, puisque nous en avons eu connaissance en début de semaine.

Entre 2007 et 2015, le nombre d'élève a varié à la baisse de 0,8%. C'est-à-dire moins 167 élèves.

Si l'on compare le nombre de classes de collège entre ces deux dates : 60 ont disparu.

Si l'on compare les DGH départementales pour ces établissements, c'est 6,64 % des heures de la rentrée 2007 qui se sont volatilisées.

Si nous allons plus dans le détail, on se rend compte que ce sont 10,3% des heures postes qui ont été désintégrées. -0,8% d'élèves, -10,3% d'heures postes.

Mais quelque chose a augmenté. Les heures supplémentaires, et là on est largement servi ! + 57%.

Bien sûr la Marne n'est pas une exception, et la situation est similaire dans les collèges des autres départements.

Le décor donc : moins de classes, moins d'enseignants pour autant d'élèves. Des classes chargées qui se sont multipliées, des professeurs dont la charge de travail s'est accrue et qui sont moins disponibles pour leurs élèves.

Des conditions de travail dégradées, donc, avec le sentiment pour un nombre grandissant de collègues de ne pas faire un travail de qualité.

Dans ce décor, le ministère a entrepris de jouer une nouvelle comédie : la réforme du collège.

Aux enseignants moins nombreux, qui travaillent plus dans de plus mauvaises conditions, on dit : "Nous avons trouvé la solution à la sortie de 150 000 jeunes du système éducatif ! Ya'ka asphyxier le latin, supprimer les bilangues, ya'ka faire de l'interdisciplinarité, ya'ka faire de l'aide personnalisée. Mais nous on vous donne juste une grille, c'est vous qui allez trouver des solutions dans vos classes à trente élèves, en faisant plus de réunions. Au fait nous changerons les programmes des quatre niveaux en une seule année !"

Franchement cette comédie ne nous amuse pas !

Nous pouvons ajouter que les établissements REP+ ont aussi la charge de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Si nous faisons cette déclaration en CHSCTA, c'est parce que pour la FSU, il y va des conditions de travail, mais aussi de la santé des personnels.

Le ministère pourra nous dire qu'il n'est pas inquiet pour la santé des personnels, puisqu'il n'est pas en mesure de l'évaluer, qu'il n'a aucun outil, que la médecine de prévention est agonisante et la culture même de prévention est inexistante.

Nous n'aborderons pas le fond de la réforme ici, mais nous rappellerons que de contraindre des personnes à un travail inutile, fait partie des risques psycho-sociaux. Or, jusqu'à présent personne n'a réussi à convaincre les enseignants de collège que de faire AP en Histoire dans le collège A, et de faire AP en Français dans le collège B améliorera la réussite des élèves. Que de faire un EPI Physique-Chimie EPS ici, et plutôt Français Arts plastiques là-bas, réduira l'échec scolaire. Elle est assez pitoyable cette autonomie.

Autres facteurs de risques psycho sociaux :

1° Demander aux personnels de chaque établissement de transformer des ya'ka qui relèvent de la pensée magique en quelque chose d'efficace sans aide réelle et sans moyens réels.

2° Sous couvert de "confiance" au terrain, le ministère se contente de se défausser de la responsabilité de la mise en œuvre. Comme cela quand on se rendra compte que la réforme ne produit pas les effets escomptés on dira à chaque établissement de qu'il faut "revoir son projet", que les problèmes sont dans la transcription sur le terrain.

3° Les marques de mépris que les enseignants encaissent de la part de hautes autorités. Une des pires, la directrice de la DGESCO qui explique, sans doute devant un parterre de chefs d'établissement et d'inspecteurs, que les enseignants préparent leurs évaluation en quelques minutes au dernier moment en prenant des exercices plus ou moins au hasard dans des livres. Et que cela doit s'arrêter. On ne s'attendait pas à entendre ce genre de propos dans la bouche d'une des plus hautes responsables du ministère.

Vous comprendrez aussi que le fait qu'une personne qui doit piloter la mise en place de la réforme connaisse aussi mal les pratiques professionnelles des personnes concernées incite à la défiance.

Nous nous arrêterons là, mais il y a encore beaucoup à dire.

Nous sommes satisfaits de lire des textes qui émanent du ministère annoncer qu'il faut se préoccuper des RPS, les prévenir, etc... Quand on les lit, ces préoccupations paraissent sincères.

Ecrire, déclarer, c'est bien.

Quel dommage que les actes démontrent tout le contraire.

Mais la FSU continuera de mettre en évidence ces contradictions, d'en informer les collègues et de protéger leurs conditions par la lutte quand c'est nécessaire.

Pour finir, nous citerons des extraits du rapport de la sénatrice Gonthier Maurin remis au sénat :

*« L'appareil administratif produit en conséquence une multitude de textes normatifs, de décrets, de circulaires, d'instructions et de discours, qui ne hiérarchisent et ne clarifient pas les priorités mais formulent et empilent des contraintes irréconciliables. **Mais les circulaires qui mettent en avant le travail en équipes, le travail sur les compétences, les projets, les évaluations, etc. paraissent ne pas tenir compte concrètement du maintien nécessaire d'un temps de travail correct et d'une charge de travail acceptable.** Beaucoup de réformes se heurtent à la réalité du travail, à un défaut d'expertise local, à des surcharges horaires, à l'absence de consensus au sein même des établissements.*

L'inflation des prescriptions en dehors de tout cadre cohérent, conjuguée à la sous-prescription des moyens à mettre en œuvre pour les respecter, perturbe l'activité des enseignants. Elle est à la racine de ce « travail empêché » constaté par les enquêtes sociologiques. La prolifération des missions et le brouillage du sens de l'éducation sont la source majeure de l'exacerbation des conflits de travail et de la souffrance ordinaire des enseignants.

Les réformes ne peuvent réussir que si les enseignants en voient le sens et l'intérêt pour leurs pratiques et pour le cœur de métier au sein de la classe. Il est essentiel pour votre rapporteure que les réformes, dont personne ne conteste la nécessité a priori, ne soient pas vécues sur le mode de la sanction d'un groupe professionnel qui n'aurait pas correctement fait son travail.

Toute réforme dont le sens global est peu lisible aux yeux des enseignants tend potentiellement les relations entre collègues et avec les personnels de direction. Ce principe fondamental se vérifie par exemple dans la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences. »

Non, ce rapport ne parle pas de la réforme du collège. Ce rapport date de 2012. Il relevait ainsi les causes des échecs de réformes antérieures. Nous sommes en 2015, aucun enseignement n'en a été tiré !